

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon, le 19 décembre 2024



RN57 Aménagement au sud de Pontarlier

Le projet d'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier, déclaré d'utilité publique en juillet 2022, a fait l'objet d'un accord décisif en 2024 entre l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs et la Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour le financement de cette opération.

Plus de 21M€ sont investis pour sécuriser la desserte locale et les déplacements en modes actifs, tout en améliorant durablement la circulation en préservant les riverains et les milieux naturels. Le projet vise également à améliorer le cadre de vie des riverains et l'insertion paysagère et architecturale du projet permettant d'aménager une entrée de ville qualitative pour Pontarlier et La Cluse-et-Mijoux.

Le principe de l'opération est d'augmenter la capacité de la RN57 par des aménagements sur l'infrastructure existante et donc de répondre à la congestion récurrente constatée sur la RN57 à l'entrée sud de Pontarlier. Ainsi, une deuxième voie de circulation sera créée entre le lieu-dit « Les Rosiers », sur la commune de la Cluse-et-Mijoux et le collège Malraux. Les carrefours de la RN57 seront également améliorés depuis l'échangeur RD437/RN57 jusqu'au giratoire de la Gare à Pontarlier. Le projet intègre également le développement des modes actifs avec la création sur le linéaire du projet de voies dédiées à la circulation des cycles et des piétons.

La signature en fin d'année 2024 des conventions financières déclinant les modalités de financement permet d'entrer dans une phase active et visible du projet.

Depuis quelques semaines, des travaux préparatoires consistant à la démolition des cinq bâtiments déjà acquis dans le cadre du projet ont d'ores et déjà débutés au lieu-dit « Les Rosiers » sur la Commune de la Cluse-et-Mijoux et se poursuivront en 2025. Ces travaux se feront sans gêne à la circulation.

Pôle communication
Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Les travaux sur la RN57 pourront débuter après que les études techniques préalables et nécessaires à la passation des marchés de travaux seront terminées, après que les réseaux souterrains auront été déplacés et adaptés par les concessionnaires et une fois que les opérations foncières auront été menées à leur terme.

Une information sera faite auprès des acteurs économiques et de la population avant le début des phases de travaux d'aménagement de la RN57.

Pôle communication
Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Tél : 07 61 20 94 79
Mél : pcom.direction.dreal-bourgogne-franche-
comte@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr